

Aménagement, nature

MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES
ET DU LOGEMENT

Direction générale de l'aménagement,
du logement et de la nature

Agence nationale de l'habitat

Décision du 30 août 2012 portant délégation de signature (Pierre SITKO)

NOR : ETLL1234060S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La directrice de l'Agence nationale de l'habitat,
Vu l'article R. 321-7 du code de la construction et de l'habitation ;
Vu le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 modifié portant code des marchés publics ;
Vu l'arrêté du 19 mars 2010 portant nomination de la directrice générale de l'Anah à compter du 12 avril 2010 ;
Vu la décision du 22 juin 2012 nommant M. Pierre SITKO chef du service des systèmes d'information de l'Anah à compter du 16 août 2012 ;
Sur la proposition de M. Jean-Luc HICKEL, directeur administratif et financier,

Décide :

Article unique

Délégation permanente est donnée à M. Pierre SITKO à l'effet de signer, dans les limites de ses attributions, au nom de la directrice générale, ordonnateur de l'Anah et représentante du pouvoir adjudicateur :

1. Les propositions d'engagement comptable.
2. Les documents et certifications permettant de liquider les dépenses et les recettes.
3. Les commandes d'un montant inférieur à 13 377,93 € HT (16 000 € TTC), dans le cadre de l'exécution des marchés à bons de commande.
4. Les actes et documents relatifs à la passation et à l'exécution des marchés d'un montant inférieur à 4 000 € HT (4 784 € TTC), après visa du directeur administratif et financier.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 30 août 2012.

La directrice générale de l'Anah,
I. ROUGIER